

Fiche 2 « réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau »

La réduction des pathologies à fort impact sur la santé passe en particulier par une amélioration de la qualité des milieux (air, eau, sols...) et donc par une réduction des rejets des substances toxiques dans l'environnement. Des efforts importants ont déjà été menés, qu'il convient de poursuivre.

L'originalité du PNSE 2 est de proposer des mesures concrètes dans une optique multi-milieux, afin de trouver des synergies entre les mesures prises au titre de différentes réglementations et d'optimiser leur efficacité.

La réduction des rejets de ces six substances toxiques dans l'air et dans l'eau a été jugée particulièrement importante, du fait de la toxicité propre de chacune de ces substances et de l'exposition notable de la population. Ces substances toxiques ont été définies en croisant différentes listes de substances sur des critères de toxicité (classement cancérigène par le CIRC - et l'Union européenne), de quantités utilisées ou parce que ces substances ont déjà été retenues par une instance comme devant faire l'objet d'une action prioritaire (Clean air act américain, convention OSPAR¹¹...). Cette action renforce l'action 6 du PNSE 1, qui prévoyait la réduction des émissions atmosphériques de substances toxiques d'origine industrielle (dioxine, cadmium, plomb, chlorure de vinyle et benzène). Suite aux enseignements tirés du premier PNSE, le PNSE 2 propose d'élargir l'action à l'ensemble des émetteurs (industrie, transport, résidentiel/tertiaire...) ainsi qu'aux rejets atmosphériques et aqueux.

La réduction des expositions de la population aux pesticides¹² (en prolongement de l'action 11 du premier PNSE) est également un axe de progrès essentiel. Les principales actions sur les pesticides sont contenues dans le **plan Ecophyto 2018** ; ce plan cible essentiellement la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en particulier les plus préoccupants. D'autres actions sont également menées dans le cadre de l'observatoire des résidus de pesticides (ORP) dont le plan d'actions pour la période 2009-2011 est en cours de validation. En complément, le PNSE 2 propose une mesure destinée à **développer les connaissances sur la contamination en pesticides des sols et du compartiment aérien (Action 6)**.

¹¹ La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, dite Convention OSPAR, a été signée à Paris le 22 septembre 1992. Ratifiée par tous les pays riverains de l'Atlantique Nord-Est, elle a pour objet de fédérer les moyens de connaissance et d'action des Parties contractantes pour, globalement, assurer la meilleure conservation possible de cet espace marin, dans un esprit de développement durable.

¹² On entend par pesticide l'ensemble des phytosanitaires et biocides. Les produits phytosanitaires sont utilisés pour des usages agricoles (désherbage...). Les produits biocides sont utilisés dans des espaces publics ou privés pour désinfecter, protéger des matériaux contre les insectes ou les moisissures ou encore dans des campagnes de lutte contre les moustiques.

Le plan Ecophyto 2018 s'inscrit dans la suite du Grenelle de l'environnement ; il vise à **réduire de 50 % l'usage des pesticides**, si possible en 10 ans. Il comprend également le retrait du marché des préparations contenant les 53 substances actives les plus préoccupantes, dont 30 avant la fin de l'année 2008.

Il a vocation à généraliser dans l'immédiat les meilleures pratiques agricoles économes en phytosanitaires et à construire, grâce à la recherche, l'innovation de nouveaux systèmes de production viables et diffusables permettant d'aller plus loin dans la réduction. La réussite du plan passe par la formation et la sécurisation de l'utilisation des phytosanitaires, conditions nécessaires pour faire adhérer le plus largement possible à ces démarches. Le plan prévoit le renforcement, d'une part des réseaux de surveillance des bioagresseurs pour adapter au mieux les traitements, et d'autre part de la connaissance des effets indésirables de l'utilisation des phytosanitaires sur les cultures et l'environnement. Enfin, un axe stratégique est spécifiquement consacré aux enjeux de réduction et de sécurisation de l'usage des pesticides en zone non agricole.

Du fait de la situation spécifique des départements d'outre-mer en matière de risque phytosanitaire, un axe du plan leur est dédié.

Le dispositif de suivi quantitatif des progrès en matière de réduction de l'utilisation des pesticides intégré au plan est basé en particulier sur un indicateur (NODU) proportionnel au nombre de doses de substances actives phytosanitaires vendues.

Pilote global : MEEDDAT/DGPR

Indicateurs globaux :

- Réduction de 30 % entre 2007 et 2013 des émissions aqueuses et atmosphériques de benzène (et composés organiques volatils associés), HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), PCB (polychlorobiphényles) et dioxines, arsenic, mercure et solvants chlorés
- Réduction de 50% de l'usage des pesticides dans un délai de 10 ans (indicateurs global de suivi de l'usage des pesticides).

Action 5 Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau (Décliner l'engagement 138a du Grenelle)

Pilote de l'action : MEEDDAT/DGPR

Indicateur global de résultats pour l'action 5 : Réduction de 30 % entre 2007 et 2013 des émissions aqueuses et atmosphériques de benzène (et composés organiques volatils associés), HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), PCB (polychlorobiphényles) et dioxines, arsenic, mercure et solvants chlorés

- Réduire de 30 % entre 2007 et 2013 les émissions aqueuses et atmosphériques de six substances prioritaires : le benzène (et les composés organiques volatils associés), les HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), les PCB (polychlorobiphényles) et dioxines, l'arsenic¹³, le mercure et les solvants chlorés, en portant une attention particulière aux

¹³ Pour l'arsenic, deux substances (trioxyde et dioxyde d'arsenic) sont actuellement proposées par la France dans la liste candidate à l'annexe XIV du règlement REACH.

situations de proximité. Pour certaines substances comme l'arsenic, l'attention portera aussi sur la réduction des expositions naturelles ;

Pilote : MEEDDAT/DGPR

Partenaires : DREAL/ Ineris/ AFSSET/Onema/ ADEME/DGS/ DDASS/ARS

Outil : Le Meeddat inscrit la mesure dans le cadre des actions nationales annuelles de l'inspection (circulaire)

- *Réduction si nécessaire des valeurs de rejet indiquées dans les arrêtés ministériels encadrant ces activités (en fonction des études de l'Ineris par filières).*
- *Modification de la réglementation sur les crématoriums en projet (DGS)*
- *Révision de la réglementation actuelle sur les piles et accumulateurs.*

Calendrier : Action nationale de l'inspection de 2010 à 2013

- Maîtriser les sources de pollutions de proximité, en particulier en renforçant dès 2010 la mise en place de dispositif de gestion du benzène et des HAP pour les stations services sous-immeubles et en incitant au renouvellement du parc des installations de nettoyage à sec avec des dispositifs moins émetteurs de perchloréthylène ;

Pilote : MEEDDAT/DGPR

Partenaires : DREAL/ Ineris/ AFSSET/Onema/ ADEME

Outil :

- *Le Meeddat inscrit la mesure dans le cadre des actions nationales annuelles de l'inspection à partir de 2010 (circulaire)*
- *Modification, d'ici fin 2009, de l'arrêté ministériel « pressings » du 02 mai 2002 , Poursuivre le programme d'incitation au renouvellement du parc de procédés de nettoyage à sec par les agences de l'eau ; Mise en place d'une étude sur les outils réglementaires ou fiscaux permettant de réduire encore davantage les émissions de solvants chlorés ;*
- *L'action sur les stations services a démarré (arrêté du 19/12/2008). Des actions de l'inspection seront organisées pour contrôler la bonne application des dispositions de cet arrêté (renforcement de la récupération de vapeurs des stations services, renforcement de la réglementation pour les stations services urbaines sous-immeuble, abaissement du seuil au-delà duquel la récupération des vapeurs d'essence est obligatoire).*

Calendrier : 2009-2013

- Définir d'ici fin 2010, une méthodologie d'identification et de hiérarchisation des substances toxiques les plus préoccupantes afin de déterminer des synergies entre les actions entreprises à différents titres (directive cadre sur l'eau, Reach, objectifs de qualité de l'air, substances prioritaires au titre de l'OMS...), dans l'objectif à terme de développer des approches globales pour évaluer les modes de contamination de la population selon différents facteurs (air, eau, aliments...) pour des substances jugées prioritaires.

Pilote : MEEDDAT/DGPR MSS/DGS

Partenaires : Groupe de suivi du PNSE2, notamment Ineris et agences de sécurité sanitaires

Outils : Elaboration d'une nouvelle liste pour 2010. Disposer d'une stratégie et d'outils techniques de hiérarchisation pour 2010, démarche d'évaluation des risques sanitaires, biosurveillance

Calendrier : fin 2010

Action 6 Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides (phytosanitaires et biocides)

Pilote de l'action : Comité de pilotage de l'ORP

- Développer les connaissances sur la contamination globale de la population par les pesticides en particulier en réalisant un bilan des expositions, et mieux connaître la contamination des sols et du compartiment aérien par les pesticides (dissémination de pesticides dans l'air) en adoptant et mettant en œuvre le plan d'action 2009-2011 de l'ORP,
- Evaluer les contributions respectives des différentes voies d'exposition aux pesticides (air, eau de boisson, aliments) (action prévue dans le plan d'action 2009-2011 de l'ORP (en cours de validation)) ;
- Assurer le suivi dans le temps et l'espace des contaminations dans l'air et les sols (en complément du suivi existant sur l'alimentation) (action prévue dans le plan d'action 2009-2011 de l'ORP (en cours de validation)) ;

Pilotes administratifs : Comité de pilotage de l'ORP

Pilote technique : ORP (AFSSET)

Partenaires : AFSSA INERIS, MSA, INVS, services déconcentrés du MAP en charge du plan Ecophyto 2018, AASQA (contamination de l'air), DGEC,

Outils : Analyse des données de mesure des pesticides dans l'air et organisation de la surveillance des pesticides dans l'air ; plan d'action 2009-2011 de l'ORP

Calendrier : 2009-2011

Indicateur de moyens : bilan du plan d'action 2009-2011 de l'ORP, disponibilité des données de surveillance dans l'air